



Janvier 2020

## Municipales 2020 : propositions de Place au vélo Angers pour réussir la transition environnementale dans une ville apaisée

**Dans quelle ville voulons-nous vivre ?** C'est la première question à poser avant de parler de vélos et de pistes cyclables. Nous souhaitons d'abord que tout le monde prenne plaisir à trouver sa place dans une ville débarrassée de ses nuisances, pour l'essentiel dues à la domination de la voiture dans les transports encore très forte dans l'agglomération angevine comme dans beaucoup d'autres villes. **Que la ville ne soit pas seulement un ensemble complexe de lieux de travail, d'hébergement, de services et de connexions utilitaires, mais aussi un espace de rencontres où il fait bon vivre ensemble.**

**L'urgence climatique exige de tout faire pour réduire les émissions de CO2.** Confrontés aussi aux gaz toxiques rejetés par les véhicules motorisés, à l'encombrement abusif de l'espace public, au bruit engendré, **beaucoup de nos concitoyens sont désormais convaincus qu'il faut réduire la place de l'automobile en ville.**

La ville change, ouvre des espaces de détente, et **de plus en plus de gens circulent à vélo dans l'agglomération**, expression d'une demande sociale qui se confirme. En témoigne à Angers le nombre d'habitants ayant répondu au Baromètre 2019 des villes cyclables de la Fédération des usagers de la bicyclette (FUB) : 2 047 réponses (contre 1 508 lors du premier Baromètre en 2017), dont 1 981 cyclistes, faisant d'Angers la cinquième ville de France pour son taux de réponse par habitant, après Grenoble, Annecy, Nancy et Montpellier. Les Angevins ont en effet compris que le vélo, c'est la santé, c'est moins de pollution, c'est la liberté de mouvement, c'est la rapidité et la facilité de stationner, c'est plus de pouvoir d'achat. Et c'est aussi le développement économique du territoire avec les boîtes à vélo pour les livraisons du dernier kilomètre et la possibilité de faire ses courses en ville plus facilement qu'en voiture.

**Cette politique vélo est encouragée par la puissance publique** tant au niveau national que local (Plans vélo de la [ville d'Angers](#), d'Avrillé et de [l'agglomération](#), prêt Vélocité, subvention à l'achat d'un vélo à assistance électrique par exemple). Dans le cadre de la révision du PLUi, les élus d'Angers Loire Métropole ont porté à la hausse la part modale pour le vélo. Ainsi, pour l'agglomération, la part modale attendue du vélo est de 6 % pour 2027, soit un quasi doublement par rapport à 2012 (3,1 %). Mais c'est un objectif inférieur à celui fixé par la loi d'orientation des mobilités récemment adopté par le Parlement qui vise à tripler d'ici 2024, au niveau national, la part modale du vélo pour la porter à 9 %.

**Face à ces constats, il faut aller plus loin et plus vite. D'où les propositions de l'association Place au vélo à l'intention des futures équipes municipales de l'agglomération d'Angers.**

**P** **iétonniser le cœur de ville d'Angers.** Il s'agit de réduire la place de la voiture en ville en apaisant la circulation entre les boulevards Foch, Résistance et Déportation, Carnot, Ayrault, Arago, Arnaud, Général de Gaulle et roi René, en donnant la priorité aux transports en commun, aux piétons et aux modes de déplacement actifs et en limitant l'accès au centre-ville aux seuls véhicules des riverains et des professionnels (artisans, livreurs...), des personnes en situation de handicap et des usagers des parkings. Il convient de réaménager en ce sens le nouveau cœur de Maine.

**L** **ancer sans tarder l'aménagement des axes cyclables structurants des Plans vélo de la Ville et d'Angers Loire Métropole.** Et ce, sans attendre l'opportunité d'autres travaux à engager sur les voies concernées, afin d'assurer la continuité de ces grands axes le plus rapidement possible. Sur ces axes, il s'agit aussi d'aménager les carrefours pour donner la priorité aux piétons et aux cyclistes par rapport aux voitures.

**A** **ccroître le budget consacré au vélo en doublant son montant.** Un investissement annuel de 3,66 M€ en faveur du vélo est prévu dans les plans vélo de la ville d'Angers (1,66 M€) et d'Angers Loire Métropole (2 M€), soit 12,5 € par habitant et par an. Place au vélo propose de doubler ce montant pour le porter à 25 € par habitant à l'instar des investissements proposés à Tours (353 000 hab.) qui prévoit 10 M€ par an (soit 28 € par habitant et par an).

**C** **ommuniquer sur les bienfaits du vélo.** Non-polluant, peu coûteux, accessible à tous et bon pour la santé, le vélo a de nombreux avantages tant sur le plan individuel que collectif. Le vélo offre une alternative pertinente à la voiture pour de nombreux trajets et apporte une contribution significative à la réduction des émissions de CO2 et de polluants atmosphériques. Tous ces avantages doivent être mis en avant auprès de nos concitoyens grâce à des campagnes de communication régulières.

**E** **duquer les jeunes et les moins jeunes au vélo.** L'apprentissage du vélo doit démarrer au plus jeune âge afin que les jeunes rentrant en 6<sup>e</sup> maîtrisent la pratique autonome et en sécurité du vélo. Des séances d'apprentissage doivent être proposées dans toutes les communes de l'agglomération. Cet apprentissage doit aussi concerner les adultes qui ne maîtrisent pas la pratique du vélo, comme le fait déjà Place au vélo. Il s'agit enfin de sensibiliser l'ensemble des habitants de l'agglomération au code de la route et au respect du plus faible sur l'espace public.

**A**ménager des zones de rencontre (zones à 20 km/h où les piétons sont prioritaires), ou des espaces apaisés interdits aux voitures, autour des écoles. Il s'agit de supprimer le stress automobile près des écoles et d'encourager les parents à de nouvelles pratiques d'accompagnement des enfants (pédibus), parallèlement au développement de l'apprentissage du vélo prévu pour les écoliers.

**U**nifier les aménagements vélo dans l'agglomération. Afin d'assurer des aménagements cyclables sécurisés, homogènes et continus sur l'ensemble de l'agglomération angevine, une nouvelle charte d'aménagement des infrastructures cyclables doit être établie et s'imposer à toutes les communes d'Angers Loire Métropole.

**V**aloriser les transports en commun et les parkings relais. Il s'agit de tirer tout le bénéfice qu'on peut attendre de la mise en service d'un réseau complet de tramway, avec une réorganisation du réseau de bus, des parkings relais plus attractifs et efficaces, une politique tarifaire d'Irigo plus incitative.

**E**ncourager tous les dispositifs de stationnement, notamment sécurisés, pour les vélos. Que ce soit au domicile, au travail, dans les écoles, les équipements publics et dans les espaces commerciaux, les cyclistes doivent pouvoir stationner leur vélo en sécurité, ce qui est loin d'être aisément facile aujourd'hui.

**L**utter pour le « forfait mobilités durables ». La loi offre la possibilité aux entreprises et administrations d'attribuer à leurs salariés un « forfait mobilités durables », une prime vélo (ou co-voiturage) défiscalisée jusqu'à 400 euros par an.

**O**uvrir sans tarder la Maison du vélo prévue au Plan vélo d'Angers Loire Métropole. Annoncée à la gare, cette Maison doit participer au développement de l'intermodalité des transports et favoriser l'utilisation du vélo.

## PLACE AU VELO ANGERS : QUI SOMMES-NOUS ?

Fondée en octobre 1996 sous le nom de l'AUVA (Association des usagers du vélo angevin), **Place au vélo** est une association d'**usagers du vélo** militant pour l'usage et la promotion de la bicyclette comme moyen de déplacement en ville. D'abord née sur la ville d'Angers, elle œuvre maintenant à l'échelle de l'**agglomération angevine** et en soutien à toute initiative dans le département.

### Nos objectifs sont les suivants :

- **Améliorer** les conditions d'utilisation de la bicyclette et de la marche à pied pour tous par :
  - l'aménagement de la voirie et des équipements urbains *suburbains (pistes et bandes cyclables, signalisation, couloirs réservés, sites de stationnement, trottoirs, etc.)* ;
  - une meilleure protection matérielle et juridique du cycliste, du vélo et du piéton ;
  - l'information des cyclistes et des autres usagers de la voie publique sur leurs droits et leurs devoirs respectifs ;
  - tout moyen visant à faciliter l'utilisation de la bicyclette.
- **Promouvoir l'usage de la bicyclette** comme l'une des réponses aux problèmes actuels de la vie urbaine : pollution de l'air, nuisance sonore, encombrement de l'espace...

*Place au vélo est membre de la Fédération nationale des usagers de la bicyclette, fédération qui réalise notamment depuis 2017, et tous les deux ans, le baromètre des villes cyclables.*

### Pour nous contacter :

- **Françoise Coste, co-présidente**
- **Jean-Michel Trotignon, co-président**

**Place au vélo Angers** 6 boulevard Olivier Couffon – 49100 Angers

Tél : 02 41 44 35 44

[placeauvelo.angers@laposte.net](mailto:placeauvelo.angers@laposte.net)

### Votre référent Place au vélo Angers pour votre commune :

- **Frédéric Guimier** : [fr.49gmr@gmail.com](mailto:fr.49gmr@gmail.com) , tél. 06 51 29 37 48